

J'ajouterai que toutes les provinces, croyons-nous, continueront cette année leur coopération en faveur du plan de formation de la jeunesse.

M. MASSEY: Je le comprends, mais combien de projets sont déjà en cours sous l'autorité de ce crédit, quels sont-ils et dans quelles provinces sont-ils entrepris? Je demande des détails sur les projets dans chaque province et sur le nombre des inscriptions? Quelle organisation a vu l'an dernier à la dépense de ce crédit, combien a-t-elle coûté et comment a-t-on choisi ceux qui ont été enregistrés?

L'hon. M. ROGERS: L'état que je consignerais au hansard sera très complet. Tous les renseignements qu'il ne renfermera et que l'honorable député devrait connaître, je les lui communiquerai directement très volontiers.

M. MASSEY: Très bien, mais il est un autre point très important, dont la déclaration du ministre, consignée au hansard, pourrait ne pas tenir compte. Il s'agit de l'apprentissage. Je sais qu'en Ontario particulièrement existent des plans relatifs aux stages d'apprentissage. Le ministre pourrait-il nous renseigner sur les progrès accomplis par ces cours, et sur ceux que l'on projette de donner l'an prochain?

L'hon. M. ROGERS: A l'honorable député je répondrai que toutes les provinces donnent, à des degrés divers cependant, des cours sur les occupations professionnelles comportant apprentissage, et des cours abrégés de perfectionnement. Naturellement, les grandes provinces industrielles se prêtent beaucoup mieux à ce genre de travail, et nous ferons de notre mieux pour les assister cette année.

M. MASSEY: L'expérience acquise jusqu'ici paraît-elle satisfaisante au ministre? En d'autres termes, les patrons se sont-ils montrés disposés à collaborer?

L'hon. M. ROGERS: Je dirai que les patrons sont mieux disposés qu'autrefois, et que sur la foi de l'expérience déjà acquise l'an dernier, leur collaboration deviendra encore plus active cette année.

M. MASSEY: Le ministre a-t-il quelque plan relativement à ceux qui ont terminé leur apprentissage, dans quelque métier que ce soit, pour les aider à se trouver des emplois là où il s'en présente?

L'hon. M. ROGERS: Dans quelques provinces, les jeunes gens, garçons et filles, sont assurés d'un emploi après leurs études avant même leur inscription dans ces cours spéciaux. Il serait prudent, croyons-nous, de nommer dans chaque province au moins un agent de placement, plusieurs même, dans les plus importantes, et qui consacraient tout

[L'hon. M. Rogers.]

leur temps à aider ces jeunes gens à se trouver des emplois, leurs études terminées.

M. MASSEY: Comment choisit-on ceux qui s'inscrivent à ces cours?

L'hon. M. ROGERS: Le choix se fait par le service de placement du Canada partout où c'est possible, et des dispositions s'appliquent à l'admission des hommes et des femmes plus âgés, même s'ils dépassent la limite d'âge fixée.

M. MASSEY: Est-il nécessaire d'être sans emploi?

L'hon. M. ROGERS: Pas nécessairement, mais la préférence est accordée à ceux qui ont été sans emploi ou dont les familles ont eu recours à l'assistance publique. On a également employé le mot "nécessiteux".

M. MASSEY: Comment s'appelle le comité chargé de la chose?

L'hon. M. ROGERS: Il y a un comité consultatif.

M. MASSEY: Quels sont les frais d'administration de ce comité?

L'hon. M. ROGERS: Ce comité ne fonctionnait pas en réalité comme tel l'an dernier: il n'a été établi qu'au cours de la présente année financière. Certains des membres actuels de ce comité étaient précédemment membres du comité de placement des jeunes gens et du comité de placement des femmes; ils serviront à l'avenir sans rémunération et ne toucheront que leurs frais réels de déplacement. C'est tout ce que nous avons payé jusqu'ici.

M. MASSEY: Le crédit est de \$1,750,000, et je me demandais quelle partie de cette somme serait directement affectée à la formation des jeunes et quelle autre partie servirait à défrayer les dépenses d'administration, de déplacement et ainsi de suite.

L'hon. M. ROGERS: Presque toute la somme servira à la formation des jeunes gens sans emploi. Les frais d'administration ont été très minimes.

M. KENNEDY: Le tableau que le ministre consignera au compte rendu comprendra-t-il les dépenses faites par les provinces relativement à ces projets? Peut-il nous donner ce renseignement?

L'hon. M. ROGERS: Je verrai à ce que le tableau indique les montants alloués aux diverses provinces.

M. KENNEDY: Je pense que les dépenses sont à parité entre les provinces et le fédéral?

L'hon. M. ROGERS: Oui.

M. KENNEDY: Je pense que le dominion verse part égale pour la formation proprement